

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

Date de la convocation : 07/04/2026	L'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Astrid SEGUIER, Maire.
Membres en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16	Présents : Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Roméo CARAYON, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Nathalie GASTOU, Frédéric GONCALVES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Sophie MASSOT, Maryse OULES, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER
Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Françoise BOURGUES par Sylvie MAFFRE Absents ou excusés : Régis ARMENGAUD, Adrien BURATTO, Isabelle PLANCHAND
Secrétaire de séance :	Céline CHERRIER

DE_2026_033

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-22 ;

Vu la délibération DE_2026_032 du 14 avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 12 ;

CONSIDÉRANT que ce conseil doit être composé, en nombre égal, de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;

CONSIDÉRANT que l'élection des membres élus par le Conseil Municipal doit se faire au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, sur des listes respectant la parité ;

CONSIDÉRANT que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste ;

Le Maire donne lecture de la liste des conseillers municipaux présentée :

- Françoise BOURGUES
- Sylvie MAFFRE
- Nathalie GASTOU
- Gilles SABLAYROLLES
- Marie-Hélène GONTARD
- Sophie MASSOT

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection de leurs représentants au Conseil d'Administration du CCAS.

Vote :

- Nombre de votants : 16
 - Pour : 16
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

En conséquence, sont proclamés membres du Conseil d'Administration du CCAS de Lacrouzette :

- Françoise BOURGUES
- Sylvie MAFFRE
- Nathalie GASTOU
- Gilles SABLAYROLLES
- Marie-Hélène GONTARD
- Sophie MASSOT

Fait et délibéré à Lacrouzette le 14 avril 2026,

La Secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire



Astrid SEGUIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.